

Il y a 50 ans, le vote de la loi Debré.

Cadeau pour l'école privée, payé avec l'argent public.

Le 31 décembre 1959, Michel Debré, premier ministre, proposait à l'enseignement catholique "la liberté sous contrat". A l'époque et encore aujourd'hui une grande majorité des français pensait que sa loi allait finir par apaiser la querelle scolaire. L'état propose de prendre les dépenses de fonctionnement-ment, traitements des enseignants compris, des établissements privés. Le privé s'engage à respecter les programmes de l'enseignement public. En contrepartie, certaines libertés lui sont garanties; Elles concernent la pédagogie, le choix des enseignants et le célèbre "caractère propre" de chaque établissement. Aujourd'hui, l'option publique semble convaincue que cette loi a assuré la paix sociale. Pourtant, le privé reste un concurrent de taille pour le public (En Bretagne, l'enseignement privé du secondaire représente 42,1%). Public et privé se disputent les meilleurs élèves, bien que le privé reste marqué par un certain élitisme social (il n'y a que 13 établissements classes ZEP dans le privé).

Toujours plus pour le privé

Depuis 1959 et le financement par l'état de l'enseignement privé, les crédits n'ont cessé de s'amplifier, au détriment des établissements publics dont la situation se dégrade.

Ces dernières années, le financement de l'enseignement privé avec l'argent public s'est accéléré. Pour mémoire, la loi Debré stipulait que les subventions ne seraient versées que pour rembourser les dépenses engagées. Ce n'est plus le cas depuis 2008 avec le plan Espoir Banlieue de Fadelia Amara. Ce plan prévoyait la création de 50 classes "d'excellence engagées".

l'ence" et l'ouverture d'internats dans les banlieues dites sensibles. Des crédits furent ouverts car à en croire le gouvernement, seul le privé serait capable d'offrir un enseignement de qualité et un encadrement suffisant pour les jeunes désireux d'étudier! Autre source de revenu pour le privé pris sur les finances publiques : la loi Carle (octobre 2009). Elle oblige les communes à payer pour les enfants de la ville scolaires dans une école privée d'une autre commune. Une municipalité pauvre peut ainsi être amenée à payer à la place de sa niche voisine.

Autre exemple, début Décembre, dans la répartition des crédits du "grand emprunt", que va lancer Sarkozy, 66 millions d'euros seront versés aux établissements privés de l'enseignement supérieur (aussi bien aux universités catholiques qu'aux institutions privées qui font déjà payer des droits d'inscription excessifs).

Enfin, le gouvernement multiplie les aides au privé alors que l'enseignement public subit des restrictions. Des dizaines de milliers de postes ont été supprimés ces dernières années, les programmes sont allégés, certains enseignements bénéficient de moins d'heures de cours, les classes sont surchargées de la maternelle au lycée... Pour conclure, on peut considérer que si la loi Debré a en apparence apaisé la querelle scolaire entre la "Catho" et la "Laïque", elle constitue un véritable détournement de fonds qui frappe lourdement et quotidiennement l'Education Nationale le service public d'éducation.

Dir de la publication : PY Cuzon
Imp par nos soins
n° de CPPAP 0414 S 05227

Postes aux concours d'enseignement du 2nd degré session 2010

Plus de postes pour le privé, au détriment du public

Alors que le nombre de postes au CAPES externe du public est en diminution (5006 postes cette année contre 5095 l'an dernier), et nombre de postes au CAFEP-CAPES (concours externe du privé), toujours largement inférieur au nombre de départs en retraite, le il n'y avait jamais eu autant de postes au CAFEP depuis au moins 2004 (voir statistiques sur le site du Ministère).

Postes offerts aux concours du 2d degré. Public et privé. Comparaison 2009 / 2010

PUBLIC		PRIVE	
2010	2009	2010	2009
var en %	-1,7%	var en %	+121%
5095	5006	1260	569
CAPES		172	46
CAPET		110	58
400	450	291	91
CAPLP		1773	764
7055	7016	+132%	

* seuls sont comparés les concours présentés pendant les deux années à la fois dans le public et le privé (Source : site du MEN)

Pour les disciplines scientifiques, l'augmentation du nombre de postes pour le privé est aussi très importante : physique et chimie : de 80 à 202 (+ 152%) SVT : de 75 à 200 (+ 167%(%)SEES : de 6 à 15 (+ 150%) Maths : de 109 à 155 (+ 42%) Une telle augmentation du nombre de postes aux concours d'enseignement du second degré cette année révèle clairement les intentions du gouvernement de favoriser le système d'enseignement privé au détriment du service public.

Comment ne pas s'indigner d'une telle différence de traitement? *La preuve est faite ici que le système public d'enseignement est clairement sacrifié au profit de l'enseignement privé.*

Il y a 50 ans, le vote de la loi Debré.

Cadeau pour l'école privée, payé avec l'argent public.

l'ence" et l'ouverture d'internats dans les banlieues dites sensibles. Des crédits furent ouverts car à en croire le gouvernement, seul le privé serait capable d'offrir un enseignement de qualité et un encadrement suffisant pour les jeunes désireux d'étudier! Autre source de revenu pour le privé pris sur les finances publiques : la loi Carle (octobre 2009). Elle oblige les communes à payer pour les enfants de la ville scolaires dans une école privée d'une autre commune. Une municipalité pauvre peut ainsi être amenée à payer à la place de sa niche voisine.

Autre exemple, début Décembre, dans la répartition des crédits du "grand emprunt", que va lancer Sarkozy, 66 millions d'euros seront versés aux établissements privés de l'enseignement supérieur (aussi bien aux universités catholiques qu'aux institutions privées qui font déjà payer des droits d'inscription excessifs).

Enfin, le gouvernement multiplie les aides au privé alors que l'enseignement public subit des restrictions. Des dizaines de milliers de postes ont été supprimés ces dernières années, les programmes sont allégés, certains enseignements bénéficient de moins d'heures de cours, les classes sont surchargées de la maternelle au lycée... Pour conclure, on peut considérer que si la loi Debré a en apparence apaisé la querelle scolaire entre la "Catho" et la "Laïque", elle constitue un véritable détournement de fonds qui frappe lourdement et quotidiennement l'Education Nationale le service public d'éducation.

Dir de la publication : PY Cuzon
Imp par nos soins
n° de CPPAP 0414 S 05227

Au menu, réforme en classe de 2nd

La réforme des lycées aggrave la politique de suppressions massives des postes (16.500 pour la rentrée 2010). Les enseignants, les personnels administratifs et de vie scolaire sont de moins en moins nombreux dans les établissements tout comme les agents techniques (anciens TOS) qui croulent en conséquence sous l'alourdissement de leurs tâches. Après les collèges et les lycées professionnels, c'est aujourd'hui le tour des lycées généraux. Licenciements dans le privé, suppressions de postes dans la fonction publique : une même politique contre les salariés ! Aujourd'hui, l'état ne remplace plus les personnels absents ou sur le départ et pour faire passer la pilule du "Travailler plus", ils renforcent les hiérarchies. Comme dans le privé encore, ils installent de véritables contremaîtres au service des chefs d'établissements. Des agents chefs pour les ouvriers, le conseil pédagogique pour les enseignants.

Un renforcement de la hiérarchie

La réforme en marche renforce l'autonomie des établissements et donne de plus en plus de pouvoir aux principaux et proviseurs qui se transforment en chefs d'entreprises en gérant eux-mêmes une part importante du budget et de l'embauche de certains personnels. La réforme de la formation des enseignants (dite "mastérisation") ouvre la porte à la contractualisation massive des enseignants et à leur embauche locale.

Les carrières s'individualisent et la précarité s'installe pour l'ensemble des catégories de personnels. Les contrats aidés, les CDD se multiplient. La loi sur la mobilité entérine et généralise le recours au travail temporaire pour les remplacements des collègues titulaires et sonne le glas de la fonction publique.

Dans le public comme dans le privé, précarité, hiérarchie, suppression de postes

Y'a basta !!

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. **Quimper** 33 Av.de la Libération, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net **Pernanences à Quimper et à Brest**, les mardis et jeudis, vendredi visitez notre site : <http://sudeducation29.infini.fr/>

Union Syndicale
Solidaires

SUD éducation
2, rue Amiral Nielly
29200 Brest

LA POSTE
DISTRIBUÉE

P PRESSE

Brest CTC

Dispense de timbrage

déposé le 12/03/10

mars 2010 numéro 92

Et pendant ce temps là, la casse scolaire continue. Reporté après les échéances politiques, ce SUD éducation appelle, avec les autres syndicats à une manifestation samedi 27 mars, veille du CTF Carte scolaire" le 29 mars. Encore des pertes de postes en prévision (16 fermetures de classes). DGH Collège est convoqué le 25 mars et le CTF "Carte scolaire" le 29 mars. Encore des pertes de postes en prévision (16 fermetures de classes). CTF Carte scolaire, à 10h30 à Quimper. De la maternelle à l'université, saisissons nous de cette date pour construire la mobilisation !

Il faut lutter, s'organiser, se mobiliser Sud éducation 29 appelle les personnels à la grève interprofessionnelle du mardi 23 mars et aux manifestations qui auront lieu ce jour là. Il faudra être nombreux pour faire reculer le gouvernement sur ses projets nuisibles.

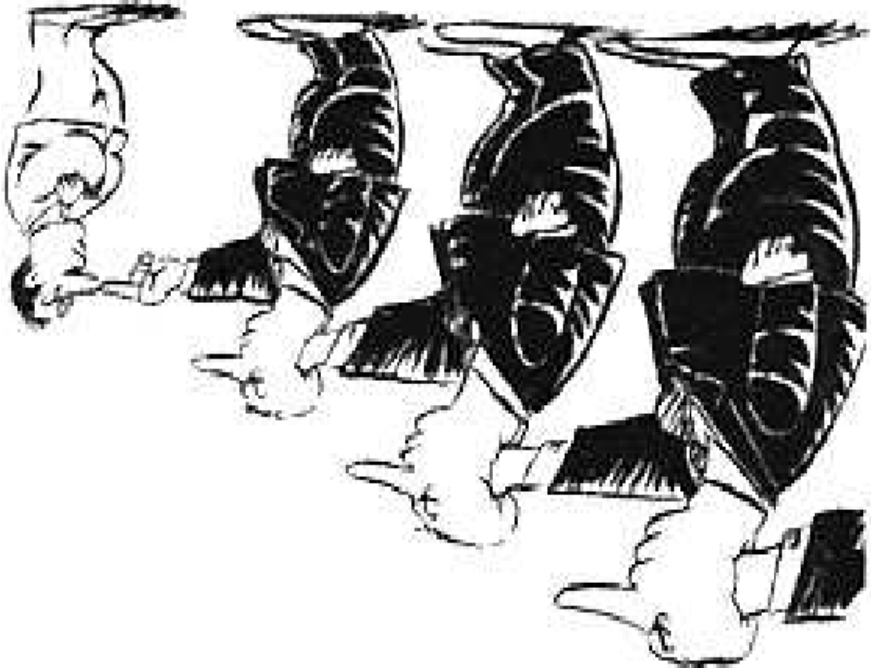
Le conseil pédagogique ou la caporalisation de l'enseignement secondaire

Formellement en place depuis 2005 suite à la loi Fillon du 23 Avril, mais jusque-là élèves ! Il peut aussi spécialiser le lycée collusions les plus cyniques, en sachant que c'est directement à des pairs que ces responsables vont échoir. En clair, les membres du CP disposeront d'un réel pouvoir sur le poste de leurs collègues, on peut donc d'ores et déjà imaginer le climat de surtout dans l'adoption d'une démarche permanente de spécialisation et d'évaluation des enseignants, la réactivation des mises en veilleuse par la mobilisation de la pièce maîtresse de la réforme Châtel car il est l'instance qui lui donnera les moyens d'atteindre ses objectifs structuels à long terme.

Un renforcement du pouvoir

de la hiérarchie

Intité après une demande insistante du SNPDEN (syndicat majoritaire des chefs d'établissements membre de l'UNSA-Education) qui réclamait une instance supplémentaire pour encadrer les enseignants, sous couvert d'une "meilleure concertation dans la préparation du projet d'établissement", le "CP" élargit de fait les compétences des chefs d'établissements dans ce domaine pédagogique et renforce largement leurs prérogatives.



Selon le texte des décrets au], O du 28/01/2010, il se composera d'enseignants volontaires choisis par le chef d'établissement qui représenteront chaque niveau d'enseignement et chaque "champ disciplinaire", d'un CPE et du chef d'établissement qui préside (évidemment !) Il se réunira au moins trois fois par an et plus si le chef le juge nécessaire et fera des propositions sur les dotations, l'organisation et l'évaluation des activités pédagogiques, arbitrairement le travail de certains ensei-

de chacun, au détriment de nos capacités des professeurs et l'isolement conséquent de chacun, n'est que l'avenir du métier enseignant dans l'Education Nationale et sa dimension structurante et socialisante en République. Il va de soi pour SUD-Éducation29 que toute concession à ce Trés ontée politiquement dans un sens libéral, cette réforme induit une approche purement individualiste de l'enseignement, des personnels et des élèves : le mérite n'est qu'individuel, la prise en compte du caractère foncièrement collectif et relationnel des conditions d'exercice de chacun n'a plus lieu d'être et chaque membre de la communauté scolaire est dévalorisé ou décrédibilisé arbitrairement le travail de certains enseignants ou équipes enseignantes dans l'établissement, et qui consacra l'avènement d'une hiérarchie intermédiaire à vocation professionnelle, outil parfait pour entretenir les rivalités et les angoisses diffusées à l'intérieur de l'établissement. Ces propositions seront soumises au vote du Conseil d'Administration, le CP n'a de valeur que consultative. Prétends tout de même que " dans le cas où le CA rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations d'heures d'enseignement et d'accréditation personnelle qui lui est soumise, le chef d'établissement en arrête parfois à grand renfort d'effets de manche à dimension locale (et plus ou moins le public, familles et élèves qui seront sensés "faire leur choix" parmi une offre d'opérations la plus attractive possible et que chaque lycée se disputera.

Un virage très libéral

En outre, l'outil de gestion des ressources humaines qu'est ce CP doit aussi être analysé. Outil de gestion de la pénurie de moyens, mais aussi cautionnaire de cette pénurie puisque ses membres organisent le fonctionnement du lycée à partir de l'accomplissement budgétaire qui lui est fourni, le CP jouera un rôle prépondérant dans le maintien ou la suppression de tel ou tel enseignement personnelisé au détriment de la réforme, la pénurie doit engendrer la concurrence pour attiser les rivalités et les sens rendre des comptes à une instance nouvelle qui n'incarne rien d'autre qu'un retour à la raideur hiérarchique, mais sous une forme diluée dans l'entre-surveillance et le soupçon banalisés.

Où est la liberté pédagogique ?

Enfin, il reste à déplorer à l'avance la possibilité d'une remise en cause de la liberté pédagogique. Le CP a en effet la compétence de " coordonner les enseignements, de les organiser en groupe de compétences", de noter et évaluer les activités scolaires ! Les professeurs resteront-ils maîtres de leur enseignement et de leur pratique pédagogique, ou ne deviendront-ils que des exécutants de décisions administratives suggérées au CA par le CP, et votées ou arrêtées par le chef d'établissement, et vendues à la cantonade selon la formule bien rodée " dans l'intérêt des élèves et des familles" ?

Le pouvoir a pris les personnels de vitesse en promulguant la réforme par décrets au point que dans certains établissements, la préparation de la rentrée 2010 s'est faite avant la publication des décrets. Tentons un peu d'optimisme : il est plus facile d'obtenir le retrait d'un décret que celui d'une loi. Il reste que ce qui se joue en la question n'est rien d'autre que l'avenir du métier enseignant dans l'Education Nationale et sa dimension structurante et socialisante en République. Il va de soi pour SUD-Éducation29 que toute concession à ce Trés ontée politiquement dans un sens libéral, cette réforme induit une approche purement individualiste de l'enseignement, des personnels et des élèves : le mérite n'est qu'individuel, la prise en compte du caractère foncièrement collectif et relationnel des conditions d'exercice de chacun n'a plus lieu d'être et chaque membre de la communauté scolaire est dévalorisé ou décrédibilisé arbitrairement le travail de certains enseignants ou équipes enseignantes dans l'établissement, et qui consacra l'avènement d'une hiérarchie intermédiaire à vocation professionnelle, outil parfait pour entretenir les rivalités et les angoisses diffusées à l'intérieur de l'établissement. Ces propositions seront soumises au vote du Conseil d'Administration, le CP n'a de valeur que consultative. Prétends tout de même que " dans le cas où le CA rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations d'heures d'enseignement et d'accréditation personnelle qui lui est soumise, le chef d'établissement en arrête parfois à grand renfort d'effets de manche à dimension locale (et plus ou moins le public, familles et élèves qui seront sensés "faire leur choix" parmi une offre d'opérations la plus attractive possible et que chaque lycée se disputera.

A l'heure où les Dotations Globales Horaires tombent dans les établissements plus tard pour espérer pouvoir valider plus tôt pour les autres titres c'est "commencer à travailler plus tôt pour espérer pouvoir partir en retraite à 70 ans" pour les autres des Heures Sup , c'est :

- Faire des Heures Sup , c'est contractuels
- risquer d'en faire moins pour les élèves, faute de temps
- arrêter de revendiquer des augmentations de salaire pour tous

"Travailler plus pour gagner plus" pour Heures sup seront nombreux. menteront, plus les candidats aux problèmes de pouvoir d'achat augmentent une 3ème HSA, gagnons que plus 500 euros est octroyé à ceux qui acceptent, faute de temps

Dotation Globale Horaire (DGH) Les heures sup' tuent ...l'emploi

L'A a décidé d'annuler tous les départs en stages longs du mois de mai. Ces stages concernent les collègues du 1er degré. Cependant, ces stages devaient être remplacés par des PE2. Les PE2 vont tout de même prendre les classes des enseignants car cela fait partie de leur formation. Et les collègues titulaires resteront dans les écoles ... en surplus ...

Pourquoi ces stages sont dangereux pour l'école et quelles sont les dérives possibles :

élèves.

En août 2009 ? 24 enseignants du public pour 109 élèves.

En juillet 2009 ? 21 enseignants du public pour 87 élèves.

Nous devons nous réjouir de cette nouvelle. En effet l'année passée, seuls 75 enseignants ont participé à l'organisation de ces stages, sachant que certains ont été comptabilisés deux fois, voir trois car ils ont participé à deux voir trois sessions et sachant que nous sommes plus de 3000 collègues sur le département.

Certains élèves de suivre ces temps. Certains élèves de participer aux parents de certains enseignants qui proposent aux parents de cert- nistration auprès des personnels). Ce sont les équivalents (ce qui est un argument de vente pour l'admission) volontaires payés en heures supplémentaires dégressives (une semaine début juillet et une autre fin Août). Ces stages sont encadrés par des professeurs des écoles de la LOLF. Et quand on lit les " mauvais résultats du Finistère concernant cette fréquentation, nous pouvons penser que l'IA pousse les IEN à notre département. Ceci explique cela.

Rappelons rapidement en quoi consistent les SRAN (Stages de Remise A Niveau). Ces stages doivent concerner les élèves de CM1 et CM2 du département qui rencontrent de grosses difficultés au niveau des apprentissages. Notons que ces stages dans le 1er degré ont leur équivalent dans le 2nd degré mais que n'avons aucun bilan départe- mental de ces derniers.

Sud Education appelle les collègues à refuser de participer à ce dispositif. Une diminution des effectifs par classe. Un enseignant supplémentaire par école pour permettre la mise en place d'organisation pédagogique pour les élèves qui rencontrent de grosses difficultés d'apprentissage, c'est leur faire croire, ainsi qu'à leur famille, que 15 heures de stage vont changer les choses. Pour nous la réponse adaptée, c'est un enseignant supplémentaire par école qui puisse, sur le temps scolaire, aider dans la classe ces élèves et des mesures pédagogiques adaptées et sur le temps scolaire ainsi qu'une augmentation du nombre d'équipes de RASED.

Pour nous la réponse adaptée, c'est un enseignant supplémentaire par école qui puisse, sur le temps scolaire, aider dans la classe ces élèves et des mesures pédagogiques adaptées et sur le temps scolaire. La prise en charge des enfants en difficulté par des enseignants qualifiés, spécialisés, et titulaires, avec des mesures pédagogiques adaptées et sur le temps scolaire.

Une diminution des effectifs par classe.

Sud Education appelle les collègues à refuser de participer à ce dispositif.

En août 2009 ? 24 enseignants du public pour 109 élèves.

En juillet 2009 ? 21 enseignants du public pour 87 élèves.

Nous devons nous réjouir de cette nouvelle. En effet l'année passée, seuls 75 enseignants ont participé à l'organisation de ces stages, sachant que certains ont été comptabilisés deux fois, voir trois car ils ont participé à deux voir trois sessions et sachant que nous sommes plus de 3000 collègues sur le département.

Rappelons rapidement en quoi consistent les SRAN (Stages de Remise A Niveau). Ces stages doivent concerner les élèves de CM1 et CM2 du département qui rencontrent de grosses difficultés au niveau des apprentissages. Notons que ces stages dans le 1er degré ont leur équivalent dans le 2nd degré mais que n'avons aucun bilan départe- mental de ces derniers.

Sud Education appelle les collègues à refuser de participer à ce dispositif.

Une diminution des effectifs par classe. Un enseignant supplémentaire par école pour permettre la mise en place d'organisation pédagogique pour les élèves qui rencontrent de grosses difficultés d'apprentissage, c'est leur faire croire, ainsi qu'à leur famille, que 15 heures de stage vont changer les choses. Pour nous la réponse adaptée, c'est un enseignant supplémentaire par école qui puisse, sur le temps scolaire, aider dans la classe ces élèves et des mesures pédagogiques adaptées et sur le temps scolaire.

Pour nous la réponse adaptée, c'est un enseignant supplémentaire par école qui puisse, sur le temps scolaire, aider dans la classe ces élèves et des mesures pédagogiques adaptées et sur le temps scolaire.

Une diminution des effectifs par classe.

Sud Education appelle les collègues à refuser de participer à ce dispositif.

Les voici maintenant annulés !

Il n'était déjà pas facile de les obtenir ...

!

L'A a décidé d'annuler tous les départs en stages longs du mois de mai. Ces stages concernent les collègues du 1er degré. Cependant, ces stages devaient être remplacés par des PE2. Les PE2 vont tout de même prendre les classes des enseignants car cela fait partie de leur formation. Et les collègues titulaires resteront dans les écoles ... en surplus ...

Les voici maintenant annulés !

L'A a décidé d'annuler tous les départs en stages longs du mois de mai. Ces stages concernent les collègues du 1er degré.

Cependant, ces stages devaient être remplacés par des PE2. Les PE2 vont tout de même prendre les classes des enseignants car cela fait partie de leur formation. Et les collègues titulaires resteront dans les écoles ... en surplus ...

Pourquoi ces stages sont dangereux pour l'école et quelles sont les dérives possibles :

élèves.

En août 2009 ? 24 enseignants du public pour 109 élèves.

En juillet 2009 ? 21 enseignants du public pour 87 élèves.

Nous devons nous réjouir de cette nouvelle. En effet l'année passée, seuls 75 enseignants ont participé à l'organisation de ces stages, sachant que certains ont été comptabilisés deux fois, voir trois car ils ont participé à deux voir trois sessions et sachant que nous sommes plus de 3000 collègues sur le département.

Certains élèves de suivre ces temps. Certains élèves de participer aux parents de certains enseignants qui proposent aux parents de cert- nistration auprès des personnels). Ce sont les équivalents (ce qui est un argument de vente pour l'admission) volontaires payés en heures supplémentaires dégressives (une semaine début juillet et une autre fin Août). Ces stages sont encadrés par des professeurs des écoles de la LOLF. Et quand on lit les " mauvais résultats du Finistère concernant cette fréquentation, nous pouvons penser que l'IA pousse les IEN à notre département. Ceci explique cela.

Rappelons rapidement en quoi consistent les SRAN (Stages de Remise A Niveau). Ces stages doivent concerner les élèves de CM1 et CM2 du département qui rencontrent de grosses difficultés au niveau des apprentissages. Notons que ces stages dans le 1er degré ont leur équivalent dans le 2nd degré mais que n'avons aucun bilan départe- mental de ces derniers.

Sud Education appelle les collègues à refuser de participer à ce dispositif.

Une diminution des effectifs par classe.

Sud Education appelle les collègues à refuser de participer à ce dispositif.